

DELIBERATION N° 09 - MODIFICATION DES TARIFS DU CIMETIERE

Rapporteur : Mme RAVON

La délibération n° 5 du conseil municipal du 12 décembre 2011 détermine les tarifs du cimetière communal.

En 2011, plusieurs travaux ont pu être réalisés afin d'améliorer l'offre proposée aux usagers. Ainsi, un nouvel espace de 30 tombes cinéraires a été aménagé, vu la demande croissante de ce type de concession, et 3 concessions abandonnées ont été récupérées par la ville et ont donné lieu à la réhabilitation de leurs emplacements en 2012, afin d'accueillir de nouveaux concessionnaires. La réfection des allées du cimetière a débuté en 2012 et d'autres allées seront finalisées en 2013.

Il convient donc d'actualiser les tarifs des différentes concessions du cimetière communal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 1^{er} Janvier 2013 :

Type de concession	Tarifs en €
Pleine terre 15 ans	70,00 €
Pleine terre 30 ans	122,00 €
Pleine terre 50 ans	244,00 €
Pleine terre perpétuelle	2 493,00 €
Columbarium 15 ans	205,00 €
Tombes cinéraires 15 ans	127,00 €
Tombes cinéraires 30 ans	255,00 €
Tombes cinéraires 50 ans	509,00 €
Tombes cinéraires perpétuelles	2 545,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de déterminer les tarifs du cimetière communal conformément au tableau présenté ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les recettes sont prévues au budget primitif 2013.